

# Aménagement du temps de travail

2004/0209(COD) - 08/12/2005

Le Conseil a eu une discussion de fond sur la proposition de modification de la directive portant sur l'aménagement du temps de travail, sur base d'un compromis proposé par la Présidence britannique.

Tout en reconnaissant l'esprit positif qui avait régné tout au long des débats, la Présidence a indiqué que de nombreux progrès avaient été accomplis et que certains points pouvaient faire l'objet d'un accord. Toutefois, face aux importantes différences de situations existant sur les marchés du travail dans les États membres et à la complexité des nouvelles dispositions à mettre en oeuvre, il n'a pas été possible de conclure un accord global à ce stade.